

**ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER  
POUR LA CRÉATION DE 3 LOTS – ZAE LA PILLEUSE**

**PUBLICATION DES OBSERVATIONS DU PUBLIC  
REÇUES PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE**

**1. Courrier électronique en date du 4 juin 2019 transmis par Julien GALLAY**

Monsieur le Commissaire,

Actuellement propriétaire d'une maison d'habitation au 9, Chemin des Eparis et exploitant d'un restaurant "Le moulin à Pizza" situé au 1101 avenue d'Aix-les-bains, vous comprendrez mon intérêt à la lecture des pièces relatives à ce projet.

Ces pièces détaillées nous permettent de bien comprendre la teneur du projet, toutefois, sauf erreur de ma part, 2 points très importants pour les riverains / commerçants à proximité de la zone ne sont pas abordés:

**1) Les nuisances sonores / impacts sur la santé:** Les riverains sont aujourd'hui victime d'un accroissement significatif des nuisances sonores liées à la RD1201 et à l'A41:

--> Aucun mur anti-bruit n'est présent le long de l'autoroute alors que nous sommes un lotissement complet en bordure de cette dernière et que la circulation est en constante augmentation.

--> D'autre part, ce projet va sans conteste faire augmenter le trafic le long de la RD1201 et au niveau de la sortie 15.1 (notamment le trafic et les essais de moto avec un impact non négligeable le samedi) et sera porteur de nuisances sonores supplémentaires.

**2) La sécurité des riverains / La mobilité douce:** Aujourd'hui il semble qu'aucune infrastructure routière ne soit prévue vers les niveaux 1100 de l'Avenue d'Aix-les-Bains pour ralentir le trafic (limitation quasiment jamais respectée sur cette portion et avec le village moto cette ligne droite va sûrement devenir un lieu privilégié pour les accélérations "éclair" avant les virages de la descente lors des essais de 2 roues, ou alors au retour à la montée après lesdits virages). Cette portion est commerçante et habitée et le passage piéton et aujourd'hui quasiment impraticable et très dangereux au vu de la vitesse à laquelle les automobilistes passent (sans ralentir au niveau du passage piéton). De plus, je n'ai pas l'impression qu'un aménagement de type piste cyclable ne soit prévu (vu la largeur de la route cela semble effectivement compliqué, mais mériterait d'être mentionné)

Dans ce cadre, j'apprécierais et sûrement aussi mes voisins et confrères commerçants que ces remarques soient prises en compte et que des solutions soient prévues pour pallier ces nuisances. Un mur anti-bruit le long de l'autoroute sur la portion habitée et 2 à 3 ralentisseurs (ou même un radar fixe flashant dans les 2 sens avec une zone 30) avant et après le passage piéton suffiraient à améliorer de manière extrêmement significative une situation qui va sans conteste continuer à s'empirer à l'avenir.

En espérant que cet e-mail attirera votre attention et que vous pourrez apporter des solutions à ces préoccupations qui deviendront de plus en plus problématiques à l'avenir pour les riverais des abords de la zone.

Meilleures salutations

Julien GALLAY